

Haute Performance Energétique réglementaire

Premiers labels HPE délivrés à des opérations tertiaires

Pour la première fois en France, deux opérations tertiaires viennent de se voir attribuer, par CertivéA, le label réglementaire de Haute performance Energétique.

Ce label réglementaire, mis en place par l'arrêté du 7 mai 2007, comporte cinq niveaux de performance énergétique : HPE, THPE, HPE enr, THPE enr, BBC/EFFINERGIE¹. Afin de garantir un certain nombre de qualités fondamentales d'un bâtiment et conformément à l'arrêté du 7 mai 2007, ce label s'obtient exclusivement en association à une certification, en l'occurrence ici, la certification NF Bâtiments Tertiaires.

125 autres demandes sont aujourd'hui en cours.

Le label de Haute Performance Energétique permet d'attester du gain de consommation en énergie des bâtiments neufs par rapport à une consommation conventionnelle théorique. Mis en place par l'arrêté du 7 mai 2007, l'obtention de ce label qui permet de bénéficier de bonification de COS, s'inscrit par ailleurs dans le cadre des évolutions législatives et réglementaires à venir imposant le niveau Bâtiment Basse Consommation pour les opérations tertiaires publiques et privées faisant l'objet d'un permis de construire à partir du 1^{er} janvier 2011.

Les premiers labels, pour le tertiaire, ont été délivrés par Certivéa à :

- SERCIB pour l'opération RAVEL- RACHMANINOV à Guyancourt (78) – Construction d'un ensemble de Bureaux de 23 000 m² – Certifié NF Bâtiments Tertiaires Démarche HQE - obtention du label HPE – Niveau THPE
- ADEME pour l'extension de son siège à Angers (49) – Construction d'un immeuble de Bureaux de 3 000 m² – Certifié NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE - obtention du label HPE – Niveau BBC – EFFINERGIE

La réglementation impose aux organismes en charge de la délivrance de ces labels, d'être accrédités et d'avoir signé une convention avec l'état. Certivéa est à ce jour le seul organisme satisfaisant à ces deux obligations pour ce qui concerne le tertiaire. Dans le cadre de la réglementation en vigueur, Certivéa délivre le label de Haute Performance Energétique en association avec la Certification NF Bâtiments Tertiaires associée ou non à la Démarche HQE.

N'hésitez pas à nous contacter pour visiter les chantiers de ces deux opérations.

1

Labels	HPE 2005	THPE 2005	HPE EnR 2005	THPE EnR 2005	BBC/Effinergie
niveau par rapport à la RT 2005	Cep réf - 10 %	Cep réf - 20 %	Cep réf - 10 %	Cep réf - 30 %	Cep réf - 50 %

Contact Presse :
Le Bonheur est dans la Com' – Ingrid Launay
Tél : 01 43 83 53 32 / Email : launay@bcomrp.com



Renseignements lecteurs :

www.certivea.fr

Pour aller plus loin ...

320 opérations sont à ce jour certifiées NF Bâtiments Tertiaires associée à Démarche HQE®, soit plus de 6 millions de m².

A propos de CertiVéA

Créé en 2006 par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) dont il est une filiale, CertiVéA accompagne, par la certification, les démarches d'amélioration de la performance des acteurs de la construction.

Entité neutre et indépendante, CertiVéA met ainsi à la disposition des maîtres d'œuvre et d'ouvrages, publics et privés, dans le résidentiel et dans le tertiaire, dans le neuf et dans la rénovation lourde, un pôle d'expertise et de services spécifiquement dédiés à la qualité des compétences des acteurs (managériale, relation clients...) ou à la qualité des bâtiments (environnementale, énergétique...).

CertiVéA gère et délivre aujourd'hui plusieurs certifications et labels : MPRO Architecte, Qualiprom, Qualimo, Qualirésidences, NF Etudes Thermiques®, NF Bâtiments Tertiaires Démarche HQE®, le label Haute Performance Energétique pour les bâtiments tertiaires et CSTB Compétences®.

Contact Presse :
Le Bonheur est dans la Com' – Ingrid Launay
Tél : 01 43 83 53 32 / Email : launay@bcomrp.com

